



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 22 novembre 2010

**Compte rendu de la septième réunion
du groupe de travail sur le microcrédit du 4 octobre 2010**

Présents :

VALENTIN	Pierre	Président du groupe de travail
MOSQUERA YON	Tatiana	Rapporteure Banque de France
MASSON	Clotilde	Rapporteure Insee
FRATACCI	Lisa	Cnis
BERNARD	Alain	Secours catholique
KOSMAN	Patrick	Secours catholique
COLLOMBAT	Yves	Fédération bancaire française
DECHY	François	France Active
POLLIN	Jean-Paul	Université d'Orléans
RACAUD	Thierry	ADIE
PLANA	Sandrine	APCE
CHATAURET	Anne	France Initiative
POISSONNIER	Arnaud	BABYLOAN
PONSARD	Valérie	CAPEB
de CORBIAC	Aude	SOCIETE GENERALE
de TAXIS du PÖET	Adelphe	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
PEYROT	Véronique	CREDIT MUTUEL
ROUDAUT	Albert	CREDIT MUTUEL
ROY	Nathalie	UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE - UPA

Invitée :

BERTHIER	Catherine	DGCIS
----------	-----------	-------

Excusés :

LORIDANT	Paul	Observatoire de la microfinance
NOWAK	Maria	ADIE
GABRIELLI	Daniel	Banque de France
OLAGNON	Marc	France Initiative
RINCON	Annabelle	BANQUE DE FRANCE
TASQUÉ	Sophie	CGT FO
HOCHEDÉZ	Denis	CNAF
CASTEL	Maela	UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Rappel de l'Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2010
2. Première partie du rapport : validation
3. Présentation des travaux de la DGCIS sur les auto-entrepreneurs
4. Propositions sur le deuxième questionnaire de Sine 2010.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2010

Modification de la dernière partie du compte rendu : ajout du paragraphe suivant :

T. Racaud formule une synthèse des axes de travail futur concernant le dispositif SINE :

Il y a lieu de travailler sur trois blocs de sujets concernant l'enquête SINE

1) Les réexploitations de l'existant (essentiellement la 1^o vague d'interrogation de la cohorte 2010). Et notamment : l'actualisation des données concernant l'impact sur l'emploi de la création d'entreprise, l'impact de l'accompagnement, la comparaison des résultats par types de financements (au minimum bancaires vs non bancaires).

2) Les améliorations à apporter au questionnaire 2013, qui correspondra à la 2^o interrogation de la cohorte 2010.

3) Le sondage téléphonique auprès des entreprises en cessation.

2. Validation de la première partie du rapport du groupe de travail

Le groupe de travail a pris connaissance du projet de rapport lors de la réunion. Des remarques de forme et de fond ont été proposées.

P. Valentin souhaite que les débats du groupe de travail apparaissent davantage dans le corps du texte et que les définitions techniques soient présentées en encadré.

T. Racaud propose de faire figurer dans le rapport la définition du microcrédit proposée par l'IGF.

A. Bernard demande que la notion d'accident de la vie soit précisée pour savoir quand on peut augmenter le plafond du microcrédit personnel.

3. Présentation des travaux de la DGCIS sur les auto-entrepreneurs (Catherine Berthier)

En juin dernier, Catherine Berthier avait présenté le dispositif mis en place par la DGCIS et le comité d'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur.

Le rapport d'évaluation, résultant des travaux conduits dans le cadre de ce dispositif, peut être téléchargé à partir du site :

<http://www.union-auto-entrepreneurs.com/chiffres/4982-rapport-evaluation-regime-auto-entrepreneur>

Catherine Berthier en présente les grandes lignes et les traits saillants.

L'évaluation permet de donner divers éclairages, sur différentes populations d'auto-entrepreneurs. Ces nouveaux créateurs se distinguent des autres créateurs, mais représentent des situations très diverses.

Le rapport est fondé, d'une part, sur l'exploitation de données fournies par l'ACOSS (déclarations des comptes ouverts en 2009 au titre du régime de l'auto-entrepreneur), et d'autre part, sur les résultats des trois enquêtes spécifiques, menées auprès d'un échantillon de 1000 auto-entrepreneurs, d'un échantillon de 1000 autres entrepreneurs, et d'un échantillon de 1000 particuliers ayant eu recours à des prestations d'auto-entrepreneurs.

Les données de l'ACOSS permettent de repérer les auto-entrepreneurs qui avaient déjà débuté une activité en 2009. Un grand nombre d'auto-entrepreneurs n'avaient pas encore fait de déclaration, mais 60% des auto-entrepreneurs créés en 2009 déclarent un chiffre d'affaires (montant moyen : 8500 €).

12% des auto-entrepreneurs abandonnent, mais parmi eux, un sur quatre avait réalisé un chiffre d'affaires.

Les auto-entrepreneurs se distinguent des autres entrepreneurs par leur activité : davantage dans les secteurs de l'industrie, arts et spectacles, services aux particuliers, mais moins dans les secteurs du commerce, de la construction, des transports, de la santé. Néanmoins, en dehors des activités réglementées et des activités qui requièrent un investissement élevé, les auto-entrepreneurs se répartissent sensiblement comme les autres créateurs.

Effet de substitution sur les créations : combien de créations auraient vu le jour, indépendamment de la mise en place du nouveau régime. Cet effet est estimé à 11% : il est donc assez faible.

Les deux grandes catégories d'auto-entrepreneurs, correspondant aux deux principaux objectifs du régime ("revenu de complément" ou "vraie démarche entrepreneuriale") sont à parts à peu près égales.

On compte nettement moins de chômeurs parmi les auto-entrepreneurs que parmi les autres créateurs : 18% à partir de mai 2009 (mois à partir duquel l'ACCRE a pu être accordée aussi aux auto-entrepreneurs), contre 44% dans la dernière cohorte de SINE (2006).

La mesure du travail au noir et les situations de "salariat déguisé" : les enquêtes ne comportaient pas de questions explicites sur ces thèmes, néanmoins certaines questions ouvertes ont permis de déclarer spontanément ces types de situations. Une vingtaine d'auto-entrepreneurs (4% de l'échantillon interrogé) ont créé leur entreprise pour "blanchir" du travail au noir, et autant déclarent avoir été "incités par leur employeur". Il faut toutefois noter que très peu d'auto-entrepreneurs déclarent n'avoir qu'un ou deux clients.

Sources de financement : les auto-entrepreneurs déclarent des besoins de financement faibles. Ils ont majoritairement eu recours à leur épargne personnelle. Sont cités ensuite : "aucun financement", "aide des proches", "ACCRE", puis, plus rarement encore, "microcrédit" (2%) ou "emprunt bancaire".

Questions et commentaires

Nahalie Roy (UPA) fait observer que, selon l'ACOSS, au second trimestre 2010, plus de 60 % des auto-entrepreneurs n'ont pas fait de déclaration de chiffre d'affaires.

C.Berthier répond que la prise en compte du délai de premières déclarations conduit à estimer que 60% des auto-entrepreneurs créés en 2009 vont déclarer du chiffre d'affaires.

C. Berthier signale, par ailleurs, que les auto-entrepreneurs de l'échantillon interrogé sont nettement plus diplômés que les autres entrepreneurs individuels.

En réponse à une interrogation de P.Valentin, T.Racaud indique que l'ADIE a financé des auto-entrepreneurs à hauteur de 30% de son activité en 2009.

C.Berthier précise que le pourcentage d'auto-entrepreneurs ayant eu recours au microcrédit (2%, cf supra) s'applique à la seule sous-population des auto-entrepreneurs qui ont débuté leur activité.

4. Propositions sur le deuxième questionnaire de la cohorte Sine 2010 (interrogation en 2013).

Ce point est renvoyé à la prochaine réunion.

S.Plana demande s'il y aura un ou deux questionnaires.

C.Masson répond que ce n'est pas encore défini. Cette question n'a pas encore été examinée à l'Insee ; elle sera également soumise au comité des utilisateurs de SINE.

Prochaine réunion : lundi 22 novembre à 14 h 30